

Logiques différencierées des acteurs locaux et internationaux dans la gestion des forêts en République démocratique du Congo

[Differentiated logics of local and international actors in forest management in the Democratic Republic of Congo]

BELA Ngbe Jean De Dieu¹, MAINDO Monga Ngonga Alphonse², KADIEBWE Mulonda Richard³, and BAMBU Liens Papy⁴

¹BELA Ngbe Jean de Dieu est Assistant à l'Université du Bas Uélé, RD Congo

²MAINDO Monga Ngonga Alphonse est Professeur Ordinaire à l'Université de Kisangani, RD Congo

³KADIEBWE Mulonda Richard est Professeur à l'Université de Kisangani, RD Congo

⁴BAMBU Liens Papy est Professeur à l'Université de Kisangani, RD Congo

Copyright © 2025 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Why do local issues struggle to tie in with the global forest management agenda in the DRC? This is the question that motivated this study. To find out, we collected data from 98 agents of public and private organizations working on environmental issues in the DRC, specifically in Kinshasa, Kisangani and Yangambi. From the data collected, we found that there is a conflict between the actors involved in forest management in the DRC, namely NGOs and other associations, the Congolese government through its ministries and local communities. The root of the conflict lies in the divergence of logics between the players and the failure to respect commitments. Also, the threats to the Congolese forest come from slash-and-burn agriculture, timber exploitation, climate change and mining. In view of these results, it is clear that the logics, interests and ideologies of the players do not coincide, with each player defending its own interests or ideologies. Added to this is poor governance on the part of the State, and the failure of stakeholders to comply with specifications. As a result, forest management under study can evolve in a context of conflict.

KEYWORDS: conflict, forest, countries solution, DR Congo, global warming.

RESUME: Pourquoi les enjeux locaux peinent-ils à s'arrimer à l'agenda global en matière de gestion des forêts de la RDC ? Telle est la question qui a motivé cette étude. Pour y parvenir, nous avons collecté les données auprès de 98 agents des organisations publiques et privées qui travaillent sur des thématiques environnementales en RDC, précisément à Kinshasa, à Kisangani et à Yangambi. Des données collectées, nous avons trouvé qu'il existe un conflit entre les acteurs impliqués dans la gestion de la forêt de la RD Congo, il s'agit des ONG et autres associations, le gouvernement congolais au travers ses ministères et les communautés locales. Les bases du conflit sont dans la divergence de logiques entre les acteurs dans le non-respect des engagements. Aussi, les menaces à la forêt congolaise proviennent de l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation du bois, les changements climatiques, et l'exploitation minière. Au regard de ces résultats, il est clair que les logiques, les intérêts et les idéologies des acteurs ne se concordent pas, chaque acteur défendant ses intérêts ou idéologies. A cela, il faut ajouter la mauvaise gouvernance de l'Etat et le non-respect des cahiers de charge par les parties prenantes. Ce qui fait qu'on puisse évoluer dans un cadre de conflictualité dans la gestion des forêts sous étude.

MOTS-CLEFS: conflit, forêt, pays solution, RD Congo, réchauffement climatique.

1 INTRODUCTION

La planète terre vit ce dernier temps une crise écologique qui ne cache plus ses marques: la déforestation, le réchauffement climatique, la pollution des mers et des océans, la disparition progressive des espèces animales et végétales, la destruction continue de

leur habitat sont les principales manifestations. En effet, les avancées technologiques spectaculaires s'accompagnent de grandes menaces de dégénérescence de la vie sur terre. Cette situation a amené depuis maintenant plusieurs décennies les décideurs politiques, les scientifiques et autres acteurs d'envisager un développement qui s'inscrive dans la protection de l'environnement¹.

Plusieurs conférences internationales se sont tenues à cet effet et la question fondamentale reste celle de savoir comment concrétiser et accompagner depuis Stockholm (1972), l'idée d'écodéveloppement devenue développement durable à Rio (1992) puis à Johannesburg (2002).

Le 13^e Objectif de développement durable (ODD), celui des « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », veut que chaque pays puisse prendre des mesures urgentes afin de lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, notamment l'utilisation des forêts qui n'affecte pas négativement ses principales fonctions en matière des services environnementaux et/ou écosystémiques. C'est dans ce sens, en effet, que la préservation des forêts devienne une nécessité, car jouant un rôle très important dans l'équilibre climatique mondial. Cette nécessité fera naître le 15^e ODD, celui de la « vie terrestre », qui vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, à gérer durablement les forêts, à lutter contre la désertification, à enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et à mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Par ailleurs, ces ODD sont suivis par le 17^e ODD relatif au renforcement du partenariat mondial pour la réalisation desdits objectifs.

Ce partenariat mondial est justifié par le fait qu'aucun pays au monde, moins encore ceux à économie moins efficace et peu organisée ne peut être épargné des effets directs et indirects du changement climatique, la RDC y compris.

La présente étude part de deux constats: le premier est que la République Démocratique du Congo abrite le deuxième massif forestier du monde, lequel constitue un de deux grands poumons de stabilisation du climat mondial. Ce qui fait que la communauté internationale considère les forêts de la RDC comme un bien précieux à préserver, exigeant ainsi des mécanismes internationaux de protection contre la déforestation et la dégradation desdites forêts. Actuellement, le gouvernement congolais qualifie même la RDC de « pays-solution » au problème de changement climatique mondial, car ses forêts jouent un rôle très important dans l'atténuation du réchauffement climatique grâce à leur capacité de séquestration de carbone.

Le deuxième constat est que pour la grande majorité de la population congolaise qui dépende directement des forêts, ces forêts congolaises constituent sa propriété exclusive léguée par ses ancêtres, qu'elle ne peut les partager avec quiconque et peut les utiliser comme bon le semble. Et surtout que l'exploitation desdites forêts reste la principale source de revenus de la population, état de chose qui ne peut construire un état d'esprit nécessairement au bénéfice de l'utilisation durable des forêts.

Cependant, il persiste donc un écart de vision et de paradigme à l'international et localement; lequel écart exprime le problème général de contraste entre les deux perceptions: d'une part, le regard international (global) qui prône la préservation des forêts et d'autre part, les enjeux locaux dominés par les besoins de survie de la population riveraine qui est habituée à exploiter à sa guise ces forêts, les dégradent en faisant fi du changement climatique. Ce problème général conduit à deux problèmes secondaires persistants et permanents liés respectivement à la façon des acteurs de deux niveaux d'aborder la gestion de ces forêts et aux défis à relever afin de dégager un consensus entre les enjeux globaux et les besoins locaux. Du problème général découle la question principale suivante: Pourquoi les enjeux locaux peinent-ils à s'arrimer à l'agenda global en matière de gestion des forêts de la RDC ?

Le premier problème secondaire suscite la question secondaire ci-après: En quoi les intérêts et agendas locaux et internationaux en matière de gestion des forêts divergent-ils ? Et le deuxième problème secondaire renvoie à la question: Comment les acteurs locaux et internationaux interagissent-ils pour concilier leurs intérêts et agendas en matière de gestion des forêts ?

2 ETAT DE LA QUESTION BIBLIOGRAPHIQUE

Plusieurs auteurs ont mené leurs recherches sur les forêts et les changements climatiques. Pour analyser leurs écrits, les études concernées seront classées en trois catégories: 1) La première regroupera les auteurs qui soutiennent et défendent que les forêts appartiennent à l'Etat et à sa population qui disposerait pour satisfaire leurs besoins que nous qualifions de souverainisme nationaliste ou approches stato-centrées. 2) La deuxième s'occupera des auteurs qui soutiennent que la forêt égale patrimoine mondial de l'humanité dont les Etats détenteurs seraient des gardiens que nous qualifions leurs études d'universalisme ou approches cosmopolites. 3) Et la troisième reposera sur la conciliation des deux approches ci-haut évoquées. Elle visera à tenir compte à la fois de l'intérêt local (donc national) et de l'intérêt global que nous qualifions la glocalisation.

a) Le souverainisme nationaliste ou approches stato-centrées

¹ Segihobe Bigira J., P. Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et développement durable : Le droit à l'épreuve des enjeux, l'Harmattan, Paris, 2012

Pour les tenants de cette approche, chaque forêt appartient à un État, et cela ne peut en aucun cas être un problème international mais bien un problème d'ordre national. La dimension abordée par eux se limite au sein de l'État (Michelot², Mohsni Wiem³, Lacarrière⁴, Delmas-Marty⁵).

Pour les tenants de cette approche, la question environnementale est une question qui concerne uniquement les États. Ces auteurs ont oublié le fait qu'on ne peut considérer le problème climatique que sur le plan national parce que les actions des uns ont aussi une répercussion sur les autres, une répercussion qui peut être positive comme négative. Nous n'ignorons pas qu'il faudrait avoir une politique nationale environnementale en harmonie avec la politique internationale, bien qu'uniquement celle-ci serait probablement beaucoup trop compliquée à mettre en œuvre et qu'elle n'arriverait probablement pas à prendre en compte, de façon efficace, les individualités. Il sera alors question ici de prendre non seulement en compte le caractère national des problèmes climatiques mais aussi le caractère international de ces derniers si on veut trouver ne serait-ce qu'un début de solution efficace.

En effet, dans cette logique, nous remarquons que les théories nationalistes n'apportent pas de solutions satisfaisantes au problème climatique.

b) L'universalisme ou approches cosmopolites

Les tenants de cette approche soutiennent l'idée de la distribution juste de la forêt et du climat en tant que biens communs de l'humanité car le réchauffement climatique n'a pas de frontière (Gemenne⁶, Mukengere⁷, Chauvier⁸, le Prestre⁹).

La pertinence de travaux susmentionnés se vérifie empiriquement. Néanmoins selon l'approche cosmopolite, tous les auteurs n'ont pas logé à la même enseigne en ce qui concerne les questions de changements climatiques. La configuration actuelle est telle que certaines populations sont beaucoup plus victimes que d'autres du réchauffement climatique. De plus, la question de la responsabilité est aussi totalement mise de côté; or les théories cosmopolites sont orientées autour de la distribution juste de l'environnement et du climat en tant que biens communs.

Toutefois, on constate qu'il y a un angle mort particulièrement important en ce qui concerne les questions de charges et de responsabilités. Surtout en sachant que certains pays occidentaux comme les États-Unis et les pays d'Europe sont historiquement considérés « responsables » pour une grande partie du réchauffement climatique actuel et qu'aujourd'hui on assiste à un changement important puisque les pays non occidentaux comme la Chine et l'Inde font désormais partie des plus gros pollueurs.

c) La Glocalisation

L'idée dans cette troisième thématique repose sur la conciliation des deux approches ci-haut évoqué. Elles visent à tenir compte à la fois de l'intérêt local et de l'intérêt global. Nous y avons rangé certains travaux (Lohayo¹⁰, Locatelli¹¹, Segihobe¹², Oumba¹³).

Pour les tenants de cette troisième théorie, l'État reste omniprésent dans le processus de changement d'échelle de l'action publique forestière. Cependant, cette présence ne réduit pas pour autant les dynamiques observées dans le processus de redéploiement de l'État

² Michelot A., Protection internationale du climat et souveraineté étatique, <https://doi.org/10.4000/Vertigo.19685>, vol.18, n°1, 2023

³ Mohsni W., *La spécificité du Droit international de l'environnement dans son rapport avec la souveraineté étatique*, Mémoire de spécialisation en Droit, Université de Montréal, 2020

⁴ Lacarrière S., *Géopolitique du changement climatique*, éd. François Gemenne, Armand colin, Paris, 2009, p. 256

⁵ Delmas-Marty, M., *Les forces imaginantes du droit. Le relatif et l'universel*, préc., p. 88-89.

⁶ Gemenne, F., *géopolitique du climat*, éd Armand Colin, Paris, 2021, p. 11

⁷ Mukengere N., M., *la RDC et la lutte contre le réchauffement climatique*, éd. Harmattan, Paris, 2021, p. 36-40.

⁸ Chauvier, S., *Cosmopolitisme et acrasie collective*, éd. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 37-38.

⁹ Le Prestre P., *Protection de l'environnement et relations internationales. Les défis de l'écopolitique mondiale*, Armand-Colin, 2005, p.97-98

¹⁰ <https://fr.slideshare.net/cifor/Lohavo,H.,est ce qu'il y a changement après la cop 27>, consulté à Kisangani, le 26 novembre 2023

¹¹ Locatelli, B., *Lutte contre le changement climatique. Local, global : intégrer atténuation et adaptation*, éd. Perspective, Paris, 2010, p.4

¹² Segihobe Bigira, J.-P., *le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo entre non-droit et droit. Contribution l'étude de la responsabilité des acteurs*, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Gand (Belgique), 2009. Disponible en ligne sur www.dhdi.free.fr/recherches/gouvernance/memoires/seghobetheseresume.pdf consulté à Kisangani, le 08 Juin à 17h16'.

¹³ Parfait Oumba, F., *Développement durable et gestion des forêts du bassin du Congo : étude comparative des politiques forestières du Cameroun et de la République du Congo*, Master en Droit international et comparé de l'environnement, Université de Limoges, 2007, p.78, *in* <https://www.memoireonline.com/01/08/882/developpement-durable-gestion-forets-bassin-congo-etude-cameroun-rdc.html> consulté à Kisangani, le 08 Juin à 19h25'

sur de nouvelles échelles. En effet, le rôle joué par les acteurs locaux a également son importance dans la mesure où il donne lieu à des configurations variées selon les régions.

Plusieurs études menées par nos devanciers présentent des différences assez marquées en ce qui concerne le degré d'implication des acteurs territoriaux ainsi que les modalités de collaboration et d'action publique, ils illustrent tous l'importance du travail des acteurs du territoire dans le changement d'échelle d'action publique. La présente étude repose sur le prolongement du débat existant, avec des enrichissements nouveaux, essentiellement sur le contraste entre l'agenda global et les enjeux locaux sur la gestion de forêts en RDC. A ce titre, elle tente à concilier la divergence des logiques et idéologies des acteurs internationaux et locaux en matière de gestion des forêts et de changement climatique en RDC.

3 MÉTHODOLOGIE SUIVIE

La collecte des données s'est faite chez les agents des organisations publiques et privées qui travaillent sur des thématiques environnementales en RDC, précisément à Kinshasa, à Kisangani et à Yangambi. Ces deux derniers sites ont été retenus car ils abritent de projets qui militent à réduire les effets du réchauffement climatique.

De toutes les catégories indiquées supra, 98 personnes ont été enquêtées, réparties en enseignants-chercheurs, en agents et/ou fonctionnaires de l'Etat (membres des Cabinets politiques y compris), membres d'ONGs, d'Organismes internationaux, des Associations privées travaillant sur des thématiques environnementales, dans les trois villes choisies.

Tableau 1. Structure de l'échantillon

Catégories	Ville	Kinshasa	Kisangani	Yangambi	Total
Enseignants-chercheurs	4	39	3	46	
Agents et/ou fonctionnaires de l'Etat	3	13	-	16	
Société civile	-	4	5	9	
Acteurs locaux	-	27	-	27	
Total	7	83	8	98	

Comme annoncé précédemment, notre échantillon est composé de 98 sujets dont 26 femmes et 72 hommes répartis dans trois entités différentes et le tableau en offre les détails.

Le souci d'atteindre les objectifs assignés à ce travail nous a poussé à recourir à la méthode d'analyse stratégique de Crozier et Friedberg, laquelle a été améliorée par Otemikongo¹⁴. Ladite méthode analyse le comportement concret des acteurs concernés par le processus de changement. Ainsi, dans le cadre de cette étude, le processus du changement auquel nous voulons analyser le comportement des acteurs impliqués est la lutte contre le changement climatique en RDC. Crozier et Friedberg décrivent l'organisation comme un système politique résultant notamment du « jeu des acteurs », de leur capacité à développer des stratégies et à tirer des zones d'incertitude au sein de l'organisation. Nous considérons la RDC comme une organisation qui fonctionne à travers les différentes négociations climatiques lors des conférences de parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

Ce protocole d'analyse stratégique d'acteurs s'articule autour de neuf lois opérationnalisées de la manière suivante:

Première opération: lister les acteurs engagés dans le processus du changement climatique, sans exception. Ces acteurs sont censés réagir de manière spécifique à l'annonce d'un changement notamment: ceux qui sont directement touchés, ceux qui ont un pouvoir de blocage, et ceux qui détiennent l'information. Les catégories d'acteurs concernés par le processus de lutte contre le changement climatique en RDC sont: (1) les pays industrialisés ou développés; (2) les pays en voie de développements dont la RDC; (3) les organisations internationales non gouvernementales et gouvernementales et (4) les peuples autochtones et riverains.

Deuxième opération: il s'agit de repérer les enjeux de pouvoir pour comprendre la dynamique, le déroulement ou encore la nature des négociations internationales climatiques.

Troisième opération: les négociations internationales climatiques sont un produit de jeux ou stratégiques des acteurs. Chaque acteur développe ses propres stratégies pour atteindre ses propres objectifs.

¹⁴ Otemikongo M., *Guerre des méthodes en sciences sociales*, Du choix du paradigme épistémologique à l'évaluation des résultats, L'Harmattan, Paris, 2018, pp. 194-198.

Quatrième opération: consiste à comprendre les relations de pouvoir entre les acteurs, identifier les sources de pouvoir, les zones d'incertitudes contrôlées par les acteurs majeurs détenteurs d'enjeux.

Cinquième opération: consiste à identifier la culture des acteurs, les outils conceptuels qui leur permettent d'expliquer ou justifier leurs actions concrètes.

Sixième opération: analyse de système d'action concret, la signature de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique a permis aux acteurs notamment tous les Etats membres, les Organisations Internationales non gouvernementales de se réunir chaque après deux ans pour discuter des stratégies, d'adopter des normes et mécanismes de lutte contre le changement climatique. Et chaque Etat élaborer ses lois, stratégies nationales en référant des normes et stratégies produites au niveau international. La RDC fait partie des pays membres de la CCNUCC et participe aux différentes COP.

Septième opération: consiste à dresser le bilan. Ainsi pour la RDC étant membre des pays en voie de développement, le bilan de sa politique en matière de la lutte contre le changement climatique enregistre jusque-là les risques qui sont supérieurs aux gains escomptés dans le processus du changement. Ce bilan peut être généralisé pour tous les pays de cette catégorie à savoir les pays en voie de développement.

Huitième opération: étant donné que le bilan est négatif, il est important de se questionner sur le pouvoir d'acteurs. La RDC n'exerce pas effectivement son pouvoir étant que pays solution au changement climatique notamment suite à plusieurs contraintes d'ordre diplomatique, humain, technologique, institutionnel et financier qui sont de facteurs justifiant cette inefficacité.

Neuvième opération: chercher les points faibles de l'organisation (compromis, enjeux de négociation, etc.) et mettre au point un plan d'action notamment par la proposition des corrections permettant d'initier le changement.

Nous avons fait recours à deux techniques pour collecter les données analysées dans cette étude, il s'agit de la technique documentaire et de l'entretien.

Pour traiter les données, nous avons fait usage de l'analyse de contenu, laquelle est considérée par Bardin¹⁵ comme étant « *un ensemble de techniques d'analyse des communications* ». De son côté, Barelson¹⁶ considère l'analyse de contenu comme une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste (et latent) des communications, ayant pour but de les interpréter. Dans le cas d'espèce, nous avons utilisé sa variante qualitative.

Elle nous a permis d'assurer l'analyse et l'interprétation de contenu des documents écrits (les archives) et les documents non écrits (les déclarations politiques, les conversations...) ainsi qu'à ceux audiovisuels. Elle a pris aussi en charge l'interprétation des opinions avancées par les enquêtés dans les entretiens. Pour y parvenir, nous avons, préalablement, recoupé et regroupé ces données au sein d'unités d'analyse pertinentes à notre recherche, à savoir: les motivations de la demande de la RDC comme pays solution au problème du changement climatique, la contrepartie de ses forêts qui font aujourd'hui de la RDC le premier poumon mondial, les risques d'un désengagement précoce par la RDC et les voies de sortie de l'impasse environnementale.

4 RÉSULTATS

Tableau 2. *Acteurs impliqués dans la lutte contre le réchauffement climatique en RDC*

Acteurs	Fréquence attendue	Fréquence observée	Pourcentage
Gouvernement Congolais	98	73	74,49
Organisations Internationales	98	3	3,06
ONG (nationales et internationales)	98	75	76,53
Individus	98	5	5,10
Communautés locales	98	17	17,35
Société civile	98	15	15,31
Les pays industrialisés	98	3	3,06

¹⁵ Pour la meilleure édification, lire Shomba Kinyamba, S., *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2013, p.58.

¹⁶ Barelson cité par Kabudri Legi, D., *Administration publique congolaise face au changement politique pendant la première législature de la Troisième République : cas de la Province Orientale*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, FSSAP, UNIKIS, septembre 2015, p.27

Pour ce qui concerne les acteurs impliqués dans la lutte contre le changement climatique, la lecture de ce tableau montre que sur un total de 98 réponses attendues, il y a 75 soit 76,53% qui reconnaissent les ONG (nationales et internationales), 75 soit 74,49% alignent le gouvernement congolais (à travers ses différents ministères), 17 soit 17,35% font allusion aux communautés locales, 15 soit 15,31% citent la société civile, 5 soit 5,10% voient les individus, 3 soit 3,06% considèrent les pays industrialisés et enfin 3 soit 3,06 pensent aux organisations internationales.

Tableau 3. De l'existence du conflit entre les acteurs impliqués

Existence du conflit	Effectifs	Pourcentage
Oui	86	87,76
Non	4	4,08
Abstention	8	8,16
Total	98	100

A propos du conflit pouvant exister entre les acteurs, 86 sujets soit 87,7% ont répondu « oui », 8 soit 8,2% se sont abstenus et 4 soit 4,1% ont dit « non ».

Tableau 4. Du niveau de conflit

Niveau de conflit	Effectifs	Pourcentage
International	89	47,85
National	50	26,88
Local	41	22,04
Abstention	6	3,23
Total	186	100

En observant les données de ce tableau, disons que sur un total de 186 réponses enregistrées, 89 soit 47,85% placent le conflit au niveau international, 50 soit 26,88% pensent que c'est plutôt au niveau national, 41 soit 22,04% le situent au niveau local et enfin il y a eu 6 soit 3,23% d'abstention.

Tableau 5. De la base du conflit entre les enjeux locaux et l'agenda global

Base du conflit	Effectifs	Pourcentage
Divergence de logiques entre les acteurs	63	39,4
Divergence des idéologies entre les acteurs	41	25,6
Non-respect des engagements	56	35
Total	160	100

Dans ce tableau, sur 160 réponses recueillies, 63 soit 39,4% situent la base du conflit dans la divergence de logiques entre les acteurs, 56 soit 35% la placent dans le non-respect des engagements et 41 soit 25,6% mettent l'accent sur la divergence des idéologies entre les acteurs. Au regard du pourcentage obtenu par chaque réponse, nous considérons toutes les trois comme résultat.

Tableau 6. De la persistance de l'ambivalence dans la gestion des forêts en RDC

Ambivalence dans la gestion des forêts en RDC	Effectifs	Pourcentage
Non-respect de cahier de charges par les parties prenantes	54	42,86
Moindre bénéfice des activités de compensations chez la population locale	12	9,52
Exigences coutumières (locales)	60	47,62
Total	126	100

En ce qui concerne la justification de la persistance de l'ambivalence dans la gestion des forêts en RDC, le tableau ci-dessus aligne, sur un total de 126 réponses, les exigences coutumières locales (60 soit 47,62%), le non-respect de cahier de charges par les parties prenantes (54 soit 42,86%) et le moindre bénéfice des activités de compensations chez la population locale (12 soit 9,52%).

Tableau 7. Des menaces à la forêt congolaise

Menaces à la forêt	Effectifs	Pourcentage
Agriculture itinérante sur brulis	40	29,20
Exploitation du bois	32	23,36
Exploitation minière	18	13,14
Pêche	5	3,65
Conflits armés	2	1,46
Déplacements des populations	3	2,19
Pollution	3	2,19
Changements climatiques	19	13,87
Urbanisation	11	8,03
Croissance démographique	4	2,92
Total	137	100,00

Sur 137 réponses reçues de nos enquêtés dans le cadre des menaces à la forêt congolaise, l'agriculture itinérante sur brulis 40 soit (29,20%), l'exploitation du bois 32 soit (23,36%), changements climatiques 19 soit (13,87 %), puis l'exploitation des minéraux 18 soit (13,14%), l'urbanisation 11 soit (8,03%), la pêche 5 soit (3,65%), de croissance démographique 4 soit (2,92%), déplacements des populations 3 soit (2,19%), la pollution 3 soit (2,19%), les conflits armés bouclent la série avec une fréquence de 2 soit (1,46%).

Tableau 8. Des obstacles à l'effort de la lutte contre le réchauffement climatique de la RDC

Obstacles	Fréquence attendue	Fréquence observée	Pourcentage
Non-respect des lois par les exploitants forestiers	98	16	16,33
L'Etat n'assume pas correctement ses fonctions régaliennes	98	64	65,31
Absence des limites claires entre habitations et aires protégées	98	9	9,18
Non-respect de promesse tenue par la communauté internationale	98	19	19,39

Les données de ce tableau alignent comme obstacles à l'effort de la RDC dans lutte contre le réchauffement climatique premièrement le fait que l'Etat n'assume pas correctement ses fonctions régaliennes (64 sujets soit 65,31%), deuxièmement le non-respect de promesse tenue par la communauté internationale (19 sujets soit 19,39%), troisièmement l'absence des limites claires entre habitations et aires protégées (9 sujets soit 9,18%) et enfin, le non-respect des lois par les exploitants forestiers (16 sujets soit 16,33%).

Tableau 9. Des stratégies de conciliation entre les enjeux locaux et internationaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique en RDC

Stratégies de conciliation	Fréquence attendue	Fréquence observée	Pourcentage
La matérialisation des politiques envisagées	98	14	9,27
La sensibilisation à double sens	98	51	33,77
Franche coopération entre les acteurs à travers les forums de réflexion et d'échange.	98	14	9,27
Bonne gouvernance forestière en tenant compte du genre	98	9	5,96
Mettre en place des actions alternatives au profit des communautés riveraines des forêts	98	44	29,13
Respecter le cahier de charges par les partenaires ou acteurs	98	8	5,29
La concrétisation des appuis en faveur de la RDC	98	11	7,28

Sur 151 réponses recueillies en matière de stratégies de conciliation entre les enjeux locaux et internationaux, 51 soit 33,77% suggèrent la sensibilisation à double sens, 44 soit 29,13% évoquent la mise en place des actions alternatives au profit des communautés riveraines des forêts, 14 soit 9,27% mettent l'accent sur la franche coopération entre les acteurs à travers les forums de réflexion et d'échange, 14 soit 9,27% proposent la matérialisation des politiques envisagées et enfin, 9 soit 5,96% considèrent la bonne gouvernance forestière en tenant compte du genre.

5 DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ouvrons une parenthèse pour dire que nous allons à ce niveau faire le regroupement de certains résultats qui vont dans le même sens. En prenant les résultats de tableaux 1, 2, 3, 4 et 5, il existe des acteurs dans cette question de la gestion des forêts de la RDC constitués des ONG et associations tant nationales qu'internationales, du gouvernement congolais et des communautés locales. Ces acteurs sont en conflit partant de la divergence de leurs intérêts et leurs idéologies ainsi qu'au non-respect des engagements des uns des autres.

Ces résultats nous renvoient aux idées de Crozier et Friedberg¹⁷, dans leur analyse stratégique, qui ont préféré partir de l'acteur lui-même pour aboutir au système, étant donné que l'acteur détient une liberté (bien qu'elle soit relative) qui lui procure un certain pouvoir dans le système. Une telle démarche conduit à ne voir dans l'organisation que des « systèmes concrets » en raison d'une double contingence: celle du jeu des acteurs (qui est toujours imprévisible dans son déroulement) et celle des règles du système (qui sont de loin restées figées et se modifient aux différents niveaux de l'organisation).

Ce qui fait que l'acteur en organisation est un stratège, disposant d'une certaine « zone d'autonomie », créant par la suite une « zone d'incertitude », car il a le pouvoir et peut contrôler sa participation dans le système; à telle sorte qu'il a le choix entre deux stratégies extrêmes: le retrait et l'implication. Cette liberté et autonomie vont s'exercer à travers des jeux de pouvoir au sein de l'organisation. Ladite liberté peut défaire les réglages mêmes les plus savants au sein de l'organisation.

L'organisation ne constraint jamais totalement un acteur. Celui-ci garde une marge de liberté; ce qui signifie il est une source d'incertitude tant pour ses partenaires que pour l'organisation dans son ensemble. Ainsi, selon les deux auteurs, chaque acteur dispose du pouvoir sur les autres acteurs.

De cette façon, le pouvoir devient une relation qui se négocie à telle sorte la règle ne s'applique pas directement mais elle se négocie. Ainsi, l'interaction entre les acteurs aboutit à la constitution d'un système d'action plus ou moins stable. Le système d'action concret est donc un construit social.

Les trois niveaux d'acteurs évoqués par le résultat de ce travail ont chacun de pouvoirs qui constituent en conséquence des « zones d'incertitude » des uns envers d'autres, au regard de leurs stratégies et leurs jeux qui peuvent être imprévisibles et qui peuvent défaire tous les réglages pour la bonne gestion des forêts de la RDC. Les ONG et associations tant locales, nationales qu'internationales sont aujourd'hui des acteurs importants en RDC dans l'accompagnement de la gestion de ses forêts. Ces ONG et associations sont jugées par les autres acteurs (notamment le gouvernement et les communautés locales) de jouer en faveur des étrangers (occidentaux) qui se regroupent dans ce qu'on appelle « communauté internationale » tout en bafouant les droits nationaux ou locaux. Selon les acteurs locaux, ces ONG et associations exhibent quelques petites actions de saupoudrage à la communauté locale, donnant l'impression qu'elles agissent fortement en faveur de cette dernière; lesquelles actions ne tiennent pas compte de besoins réels de la population. Elles militent à cet effet pour la conservation des forêts en exigeant aux communautés locales d'abandonner leurs activités forestières de subsistance, sans pour autant apporter les activités des alternatives nouvelles.

Les écrits de Géraldine Chatelard peuvent porter l'éclairage à ces accusations. Pour elle, les années 1990 marquent un tournant décisif dans le milieu des ONG environnementales dans les pays du Sud, entendus ici comme ceux qui sont les objets des interventions des organisations internationales de développement au sens large, incluant également le secteur de l'environnement. Les nouveaux mots d'ordre de bonne gouvernance et de délégation de pouvoir à la société civile émergent dans le champ discursif et programmatique du développement. Ces deux types de discours se greffent l'un sur l'autre dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) adoptée au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. C'est dans cette époque où les grandes organisations non gouvernementales du Nord d'envergure internationale (ONGI), agissant dans des espaces de liberté de parole et d'opinion qui les rendent aptes à influer sur les agendas internationaux, cherchent à mobiliser les ONG des pays du Sud pour peser sur les agendas de leurs pays d'origine.

Cette mobilisation s'opère dans un double mouvement. D'une part, la plupart des ONGI offrent à certaines ONG des pays du Sud un statut consultatif ou d'associés, conférant à celles-ci une légitimité à intervenir sur la scène internationale (les grandes conférences internationales). D'autre part, les ONG du Sud se prévalent de leur présence dans les arènes internationales pour étendre leur capacité à peser sur les politiques publiques de leurs pays d'origine soit en vue de contester l'action de l'Etat, soit pour se poser comme partenaires privilégiés de l'action publique. Elles doivent se familiariser avec les nouveaux mots d'ordre du champ international de la protection environnementale; se former aux méthodes du lobbying international, aux méthodologies de la mise en œuvre de CDB dont les nouveaux modèles de partenariat entre les ONG et le secteur public pour la gestion de la biodiversité et aux stratégies d'accès aux financements internationaux. Aux ONG nationales sont donc assignés deux rôles: l'intermédiation entre les municipalités et le ministère

¹⁷ Crozier, M. et Friedberg, E., *L'acteur et le système*, éd. Seuil, Paris, 1977

de l'environnement et la formation (sous le terme de renforcement des capacités) des membres des communautés locales à la gestion environnementale. C'est dans ce cadre que les ONG peuvent recevoir des subventions internationales¹⁸.

De leur côté, les ONG et associations accusent le gouvernement et les communautés locales d'être à la base de la dégradation des forêts. D'une part, le gouvernement et ses services octroient des concessions de forêts aux particuliers pour l'exploitation sans aucune mesure de protection. D'autre part, les communautés locales, avec leurs libertés, résistent à tout système de changement de leurs habitudes et préfèrent exploiter leurs forêts (héritées de leurs ancêtres) comme bon le semble, au mépris de toute réglementation nationale; par conséquent, elles se voient ne pas être concernées par le réchauffement climatique, quand bien même que certains effets de ce dernier se font sentir dans ces communautés.

D'ailleurs, elles se considèrent comme les seuls et vrais propriétaires de ces forêts, ignorant même parfois l'existence du gouvernement congolais en cette matière. Le gouvernement se considère dans un premier temps comme le maître de tout le patrimoine national en se mettant au-dessus des communautés locales et celui qui peut décider sur les forêts de la RDC. Les communautés locales lui doivent être soumises, ce qui n'est pas toujours le cas. D'ailleurs, ces communautés l'accusent de vouloir bénéficier sur leur dos. Dans un second temps, se considérant comme « pays solution au problème de réchauffement climatique », il s'attend à une grande indemnisation ou compensation de la part de la communauté internationale pour la conservation de ses forêts. Les gouvernements de la RDC pensent à l'accroissement de leur économie, des affaires (tant publiques que privées) derrière cette question. De ce fait, il peut proférer des menaces d'utiliser ses forêts à sa guise au cas où la communauté internationale ne répondait pas à ses exigences. Ainsi, chaque acteur tire l'épingle de son côté; ils divergent dans leurs actions, leurs intérêts et leurs idéologies.

En effet, tout acteur en situation de conflit est calculateur, rationnel (bien que cette rationalité soit limitée). Les ONG et associations défendent la conservation des forêts de la RDC en vue du bien-être de toute l'humanité et mènent des actions pour cette fin, sans toutefois militer pour la mise en place des activités alternatives conséquentes qui pourront faire oublier aux communautés locales l'usage des forêts ainsi que pour satisfaire les exigences tant du gouvernement congolais que des communautés locales. Il y a donc ici, comme le disent Abanda et Ngoutane¹⁹, une thèse d'instrumentalisation de la conservation des forêts comme rente de fonds des ONG et associations. Cette thèse critique dans le chef de ce type d'acteurs le manque d'approche d'implication véritable des communautés locales dans le débat autour de leurs droits sur les forêts, la construction d'un mode de gouvernance autochtone, cette dernière apparaissant comme l'élément clé de la mise en place d'un modèle de gouvernance concertée entre toutes les parties prenantes.

Le gouvernement congolais ne voit que des bénéfices qu'il peut tirer dans l'action de conservation de ses forêts. De leur côté, les communautés locales défendent leurs forêts considérées comme l'héritage légué par leurs ancêtres qu'elles ne peuvent partager avec quiconque et comme leur cadre de vie qui constitue leur principale source de revenus. Ainsi, ces communautés bafouent toute idée de conservation de leurs forêts.

Les conflits naissent par opposition d'usage de la forêt; ils sont déterminés à la fois par les jeux et les règles des instances locales ou coutumières, nationales et internationales ainsi que par des déterminants culturels. Cette conflictualité au regard de la différence de visions ou d'intérêts entre les acteurs rend impossibles leurs relations au sein de système de gestion des forêts afin d'amener à un comportement unique; de cette façon, elle rend le système complexe. Pourtant, tous les acteurs devraient avoir les mêmes objectifs de lutter contre le réchauffement climatique au regard de ses effets qui sont ressentis par tout le monde. C'est à ce niveau qu'il faudra faire intervenir la notion de cohésion sociale afin que les parties prenantes ou acteurs puissent se donner du respect mutuel ou encore se créer de confiance des uns envers les autres.

Dans le *Baromètre de la cohésion sociale. Pour l'opinion, la cohésion sociale repose sur les efforts de chacun et l'action des pouvoirs publics*²⁰, une étude menée par Régis Bigot, Sylvie Bourdon, Patricia Croute, Sandra Hoibian, Jorg Müller et Fanette Recours, certains indicateurs peuvent mesurer la cohésion sociale, notamment: le sentiment d'appartenir à tel ou tel échelon territorial (par rapport bien sûr à l'espace où l'on vit au monde dans son ensemble), la perception d'inégalités (la réduction des inégalités), la confiance dans la possibilité pour chacun de trouver la place qu'il mérite dans la société, le respect mutuel, la qualité des relations entre les acteurs, les efforts individuels ainsi qu'institutionnels, la lutte contre l'individualisme, etc.

¹⁸ Lire Chatelard, G., ONG environnementales arabes et gestion des aires protégées : des acteurs entre histoires nationales et paradigmes mondialisés, pp.190-225 in Academia

¹⁹ Abanda Ngono, F. et Ngoutane Peyou, S., A. « Les modes de participation et d'implication des communautés autochtones dans l'exploitation des ressources territoriales au Cameroun : Réflexion sur les voies d'un modèle de gouvernance forestière autochtone dans le bassin du Congo », communication présentée lors de la Conférence internationale : « Peuples autochtone, communautés locales et ressources naturelles en Afrique centrale : Quels droits ? Quelles mesures de protection ? Quel(s) rôle(s) pour les défenseurs de l'environnement ? », 29-31 mars 2016, Yaoundé-Cameroun, pp.1-18

²⁰ Régis Bigot, Sylvie Bourdon, Patricia Croute, Sandra Hoibian, Jorg Müller et Fanette Recours, *Baromètre de la cohésion sociale. Pour l'opinion, la cohésion sociale repose sur les efforts de chacun et l'action des pouvoirs publics*, Rapport de l'Enquête sur « les Conditions de vie et Aspirations des Français », CREDOC, N°275, Juin 2011

Dans une des théories de la cohésion sociale, la reconnaissance de la dignité et de la liberté de penser de chacun (en d'autres termes, la reconnaissance du pluralisme des conceptions raisonnables du bien) ainsi que le sentiment d'appartenance à la société (considéré comme un projet collectif) sont des éléments essentiels pour animer le débat autour d'une conception de la société bien ordonnée. (.) Dans cette perspective, la cohésion sociale n'est pas l'absence de conflits, de désaccords ou de divergences mais ce qui assure la coexistence dans le cadre raisonnable du respect de l'égalité liberté de chacun²¹.

Caroline Guibet Lafaye²², en parlant des modèles de la cohésion sociale, met en exergue trois types majeurs de modèles théoriques: le modèle ou paradigme intégrationniste, le modèle individualiste et les modèles mixtes. Le paradigme interactionniste se décline dans des variantes organiques (organisme hiérarchisé, unifiant, holiste, clos, autonome et dont le fonctionnement ne dépend pas fondamentalement d'échanges avec l'extérieur (tous les éléments participent dans le tout et y sont intégrés), fonctionnalistes (chaque élément autonome remplit une fonction dans le tout) et mutualistes (réciprocité, complémentarité fonctionnelle, indissociabilité); il met l'accent sur les parties différencierées et leur intégration dans la société. Avec ce modèle, la cohésion est saisie comme un attribut du groupe et est induite par la participation de l'individu ou de l'acteur à des champs d'activités du groupe ainsi que par les solidarités que créent ces activités. Le paradigme individualiste voit la cohésion non pas comme une caractéristique sociétale mais plutôt comme une expérience et un ressenti subjectif. Les modèles mixtes conjuguent les perspectives sociétales et individualistes; ils font donc référence à la fois à des forces qui attirent ou poussent les individus à rester dans le groupe et à des comportements individuels.

Les résultats des tableaux 6 et 7 montrent les causes de faible lutte contre le réchauffement climatique en RDC et les conséquences qui s'ensuivent. La mauvaise gouvernance et ses corollaires ainsi que le comportement des ONG et associations locales par rapport aux activités entreprises sur la forêt, d'une part et d'autre part, le fait que l'Etat congolais n'assume pas correctement ses fonctions régaliennes constituent les principales causes de cette faible lutte. En effet, la mauvaise gouvernance de la chose publique est la source principale des incohérences constatées dans la plupart des pays du Tiers-monde et particulièrement en RDC, laquelle les plonge dans le sous-développement socio-économique et politique. Et cette mauvaise gouvernance fera en sorte que l'Etat ne puisse pas assumer la plupart de ses fonctions régaliennes.

Le concept de gouvernance étant polysémique, Abanda et Ngoutane soulignent que toutes les définitions de la gouvernance s'accordent sur le fait que l'une de ses assises fondamentales est l'avènement de nouveaux acteurs, de nouveaux modes de gestion, la mise en place d'un cadre incitatif et représentatif, et la primauté de la concertation²³. Pour eux, les faits de terrain démontrent combien l'émergence d'une action collective est importante pour que les communautés locales deviennent de véritables acteurs de la gestion des forêts en RDC. C'est ainsi qu'ils se sont penchés sur la gouvernance concertée, laquelle s'adapte à la réalité des communautés locales en tenant compte de l'identité, des valeurs et des représentations locales.

Pour mémoire, sachons que depuis le Sommet de la terre à Rio en 1992, les populations locales font partie intégrante des écosystèmes de la forêt tropicale. A cet effet, il est de plus en plus admis que ces populations doivent être consultées, informées et impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gouvernance forestière. Fort malheureusement, tout en acceptant ces principes de consultation et de participation, le gouvernement et les partenaires internationaux ne mettent pas de moyens conceptuels et financiers permettant de les faire appliquer.

Tout en reconnaissant théoriquement le progrès réalisé dans le nouveau cadre réglementaire forestier par rapport aux lois et pratiques antérieures (fixant les exigences majeures de consultation publique et de prise en compte des facteurs sociaux et environnementaux dans le processus d'attribution des concessions forestières), Tréfon affirme que le ministère de l'environnement de la RDC et ses services spécialisés souffrent de l'insuffisance de moyens financiers, de personnel et d'experts dotés de compétences à jour. Les bureaux ne disposent pas de systèmes de gestion de données et d'équipements de base (...) Les employés sont mal payés et ne sont pas motivés à accomplir leurs tâches professionnelles. (...) Les mécanismes de contrôle administratif, logistique et institutionnel envisagés en matière de gestion forestière sont soit inexistant soit insuffisants; ce qui n'empêche pas les exploitants forestiers de poursuivre les pratiques de corruption qui caractérisaient le secteur dans le passé. (...) Les recettes fiscales issues de l'activité forestière, qui devraient être reversées aux communautés, demeurent souvent illusoires car les exploitants paient leurs impôts à un gouvernement central qui n'a pas tradition de transparence ou de responsabilités. En plus, les dispositions juridiques relatives à la rétrocession fiscale, telle que stipulée dans la constitution de 2005 et concernant le processus de décentralisation, ne sont pas appliquées²⁴.

En expérimentation de diverses formules de renforcement des structures étatiques de la RDC, de nombreux experts tant internationaux que nationaux estiment aujourd'hui que les réformes doivent s'attaquer en priorité aux problèmes de mauvaise gouvernance et de corruption endémique.

²¹ Forsé, M. et Parodi, M., Une théorie de la cohésion sociale, *The Tocqueville Review*, 2009 in ACADEMIA

²² Guibet Lafaye, C., « Modèles de la cohésion sociale » in *European Journal of Sociology*, N°3, Décembre 2009, pp.389-427

²³ Abanda Ngono, F., et Ngoutane Peyou, S.,A. op.cit., p.1

²⁴ Tréfon, T., « Gouvernance forestière au Congo : le règne de la corruption ? », Notes de synthèse U4BRIEF, décembre 2011, N°17, pp.3-4

Ainsi que l'exprime T. Tréfon, pour réussir la gouvernance forestière, il faudra:

- Une éducation environnementale et des campagnes de sensibilisation sur les droits et les responsabilités en vue d'aider les populations locales à participer à la négociation des stratégies de gouvernance forestière;
- La création de conditions permettant d'attirer des partenaires du secteur privé responsables afin d'aider à remettre l'économie forestière de la RDC sur la bonne voie;
- Un plus grand respect des systèmes de pensée et de croyance locaux (en prenant en compte les problèmes de clivages, tensions, méfiance, inégalités entre sexes et entre les générations qui caractérisent les communautés forestières);
- Un renforcement des capacités et une formation plus systématique de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gouvernance forestière;
- La réduction des écarts qui séparent les partenaires internationaux publics et privés, les autorités nationales et les populations locales, afin que les parties puissent convenir à un ensemble d'intérêts communs.

Tout ceci nécessitera le soutien permanent de la communauté internationale avec des attentes réalistes et un fort engagement de la société civile²⁵.

Les arguments présentés ci-haut tant pour la cohésion entre les acteurs que pour la bonne gouvernance ramènent à l'analyse stratégique qui voit le système comme un construit social, étant donné que le pouvoir est une relation qui se négocie (à telle sorte que la règle ne s'applique pas directement, elle se négocie); et l'interaction entre les acteurs aboutit à la constitution d'un système d'action plus ou moins stable. La négociation dont il est question sous-entend la participation de ces trois catégories d'acteurs dans toute question, discussion ou décision évoquant les forêts. Malheureusement en RDC, le clientélisme politique devient l'arme essentielle pour la participation aux grandes rencontres. Ce qui renforce de plus en plus le mépris et la méfiance des communautés locales vis-à-vis de toutes les décisions qui accouheraient desdites rencontres (nationales ou internationales).

Ce manque de négociation avec les communautés locales explique en grande partie le résultat du tableau 7 qui montre les actions menées par les populations locales, constituées essentiellement de l'agriculture sur brûlis, de l'exploitation du bois, du braconnage et du commerce de la viande de brousse, lesquelles constituent des menaces sérieuses pour les forêts congolaises. Les populations étant habituées à l'agriculture extensive et sur brûlis, ne sont pas disposées à accepter un autre type d'agriculture dans un laps de temps; elles font donc la résistance au changement. *Les pratiques agricoles restant largement basées sur des techniques traditionnelles peu productives et sur une culture sur brûlis fortement consommatrice d'espaces forestiers, l'agriculture restera une menace sur partie du massif forestier (...) Les forêts sont une source de revenus importants pour les pays à la fois dans les secteurs formel (exploitation industrielle, semi industrielle ou artisanale du bois d'œuvre) et informel (produits forestiers non ligneux, exploitation du bois, bois énergie)* ²⁶. Les autres activités (comme l'exploitation du bois, le braconnage et le commerce de la viande de brousse) se font au mépris de toute réglementation forestière; sans oublier aussi que la corruption qui caractérise l'administration publique rend inefficace une quelconque réglementation. Il y a donc, dans la majorité de cas, l'exploitation illégale des forêts de la RDC.

6 CONCLUSION

Au terme de cette étude consacrée sur les logiques différencierées des acteurs locaux et internationaux dans la gestion des forêts en République démocratique du Congo. En menant cette étude, l'objectif poursuivi était de démontrer les divergences des logiques et des idéologies qui existent entre les acteurs internationaux et locaux en matière de gestion des forêts et de changement climatique en RDC. Et aussi d'analyser le niveau de contradiction et de parallélisme entre les enjeux locaux et internationaux sur la gestion des forêts congolaises afin de répertorier les stratégies pouvant concilier les enjeux internationaux et locaux.

Nous avons voulu à travers la question principale comprendre pourquoi les enjeux locaux peinent à s'arrimer à l'agenda global en matière de gestion des forêts en RDC ? A cette question principale, nous avons joint deux questions secondaires à savoir: En quoi les intérêts et agendas locaux et internationaux en matière de gestion des forêts divergent-ils ? Et enfin comment les acteurs locaux et internationaux interagissent-ils pour concilier leurs intérêts et agendas en matière de gestion des forêts ?

A l'issue de notre recherche, nous avons abouti aux principaux résultats suivants:

- Les acteurs impliqués sont les ONG et autres associations, le gouvernement congolais au travers ses ministères et les communautés locales. Il existe bel et bien le conflit entre les acteurs. Ce conflit se situe au niveau international, national et le local.
- Les bases du conflit sont dans la divergence de logiques entre les acteurs, dans le non-respect des engagements et dans la divergence des logiques entre les acteurs.

²⁵ T. Tréfon, Notes déjà citées, p.4

²⁶ Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2008, Rapport EdF 2008, p.12

- Les menaces à la forêt congolaise proviennent de l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation du bois, les changements climatiques, et l'exploitation minière.

Au regard de ces résultats, il est clair que les logiques, les intérêts et les idéologies des acteurs ne se concordent pas, chaque acteur défendant ses intérêts ou idéologies. A cela, il faut ajouter la mauvaise gouvernance de l'Etat et le non-respect des cahiers de charge par les parties prenantes. Ce qui fait qu'on puisse évoluer dans un cadre de conflictualité dans la gestion des forêts sous étude.

Nous avons aussi noté, comme revendication, les exigences coutumières ou locales, le non-respect de cahier de charges par les parties prenantes. En fait, le fait que l'Etat congolais n'assume pas correctement ses fonctions régaliennes et le non-respect de promesse tenue par la communauté internationale, cela constitue la source de tension communautaire. Pour réduire ces tensions, les enquêtes suggèrent le paiement des crédits carbone en équivalence de CO₂ stockés ou captés par les forêts et tourbières, la commercialisation effective des puits carbone, la récompense des dommages causés par les effets du changement climatique, et le financement des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Cependant, d'autres stratégies doivent être mises en place par la RDC notamment la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans la gestion de forêts en RDC et la mise en place des actions alternatives au profit des communautés riveraines des forêts. L'explication que nous avons apportée sur la question des forêts de la RDC a permis de comprendre les enjeux économiques du type capitaliste qui se cachent derrière ladite question, la sensibilisation à deux sens (pour les grands pollueurs et les communautés nationales) ainsi que la proposition d'un mode de cogestion ou de gestion concertée obtenue à partir des négociations entre les acteurs (au regard de marge de liberté de chaque acteur), afin de concilier les enjeux locaux, nationaux et internationaux, constituent la valeur ajoutée de l'étude.

REFERENCES

- [1] Chauvier, S., *Cosmopolitisme et acrasie collective*, éd. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- [2] Crozier, M. et Friedberg, E., *L'acteur et le système*, éd. Seuil, Paris, 1977.
- [3] Gemenne, F., *géopolitique du climat*, éd Armand Colin, Paris, 2021.
- [4] Lacarrière S., *Géopolitique du changement climatique*, éd. François Gemenne, Armand colin, Paris, 2009.
- [5] Le Prestre P., Protection de l'environnement et relations internationales. Les défis de l'écopolitique mondiale, Armand-Colin, 2005.
- [6] Locatelli, B., Lutte contre le changement climatique. Local, global: intégrer atténuation et adaptation, éd. Perspective, Paris, 2010.
- [7] Mukengere N., M., La RD Congo et la lutte contre le réchauffement climatique, Paris, éd. L'Harmattan, 2021.
- [8] Otemikongo M., *Guerre des méthodes en sciences sociales*, Du choix du paradigme épistémologique à l'évaluation des résultats, L'Harmattan, Paris, 2018.
- [9] Segihobe Bigira J., P. Partenariat pour les forêts du bassin du congo et développement durable: Le droit à l'épreuve des enjeux, l'Harmattan, Paris, 2012.
- [10] Forsé, M. et Parodi, M., « Une théorie de la cohésion sociale», *The Tocqueville Review*, 2009.
- [11] Guibet Lafaye, C., « Modèles de la cohésion sociale » in *European Journal of Sociology*, N°3, Décembre 2009.
- [12] Tréfon, T., « Gouvernance forestière au Congo: le règne de la corruption ?», *Notes de synthèse U4BRIEF*, décembre 2011, N°17.
- [13] Kabudri Legi, D., Administration publique congolaise face au changement politique pendant la première législature de la Troisième République: cas de la Province Orientale, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives, FSSAP, UNIKIS, septembre 2015.
- [14] Mohsni W., La spécificité du Droit international de l'environnement dans son rapport avec la souveraineté étatique, Mémoire de spécialisation en Droit, Université de Montréal, 2020.
- [15] Segihobe Bigira, J.-P., le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo entre non-droit et droit. Contribution l'étude de la responsabilité des acteurs, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Gand (Belgique), 2009 disponible en ligne sur www.dhdi.free.fr/recherches/gouvernance/memoires/segihibetheseresume.pdf
- [16] Abanda Ngono, F., et Ngoutane Peyou, S., A. « Les modes de participation et d'implication des communautés autochtones dans l'exploitation des ressources territoriales au Cameroun: Réflexion sur les voies d'un modèle de gouvernance forestière autochtone dans le bassin du Congo », communication présentée lors de la Conférence internationale: « Peuples autochtone, communautés locales et ressources naturelles en Afrique centrale: Quels droits ? Quelles mesures de protection ? Quel(s) rôle(s) pour les défenseurs de l'environnement ?», 29-31 mars 2016, Yaoundé-Cameroun.
- [17] Chatelard, G., ONG environnementales arabes et gestion des aires protégées: des acteurs entre histoires nationales et paradigmes mondialisés, in Academia.
- [18] Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), Les forêts du bassin du Congo: état des forêts 2008, Rapport EdF 2008.
- [19] Constitution du 18 Février 2006.
- [20] Réduction des Emissions liées à la Déforestation des Forêts et ses enjeux, Kinshasa, 2009.
- [21] Régis Bigot, Sylvie Bourdon, Patricia Croute, Sandra Hoibian, Jorg Müller et Fanette Recours, Baromètre de la cohésion sociale. Pour l'opinion, la cohésion sociale repose sur les efforts de chacun et l'action des pouvoirs publics.
- [22] <https://fr.slideshare.net/cifor/Lohavo, H., est ce qu'il y a changement après la cop 27>.
- [23] <https://www.rftflash.fr/foret-tropicale-congolaise-est-desormais-premier-poumon-planete>.

- [24] Konrad A., sur <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/la-cooperation-internationale-facteur-de-succes-de-la-cop>.
- [25] Michelot A., Protection internationale du climat et souveraineté étatique, <https://doi.org/10.4000/Vertigo.19685>, vol.18, n°1, 2023.
- [26] Parfait Oumba, F., Développement durable et gestion des forêts du bassin du Congo: étude comparative des politiques forestières du Cameroun et de la République du Congo, Master en Droit international et comparé de l'environnement, Université de Limoges, 2007, in <https://www.memoireonline.com/01/08/882/developpement-durable-gestion-forets-bassin-congo-etude-cameroun-rdc.html>.